

Conseil d'administration — séance du 16/ 09 / 2026

Cartographie des usages de l'intelligence artificielle

Tous les services de l'ESAA disposent aujourd'hui d'outils d'intelligence artificielle générative.

Le présent document indique **où ils sont utilisés, pour quoi faire à ce stade, et ce qui reste à décider**. Il distingue systématiquement les usages constatés des usages restant à documenter : il s'agit d'un état des lieux, non d'un bilan.

1. Le socle commun :

L'ensemble des personnels a accès à quatre assistants conversationnels en version gratuite :

- Gemini (Google)
- ChatGPT (OpenAI)
- Claude (Anthropic)
- Grok (xAI)

Un seul abonnement payant est en service à ce jour : Claude, utilisé par le secrétariat général et financé à titre personnel par l'agent qui l'utilise. Aucun compte établissement n'a été ouvert et aucun contrat n'a été conclu.

2. Grille de lecture :

Trois niveaux d'intégration sont employés dans tout le document :

- Intégré : l'IA intervient dans des tâches régulières du service, sur plusieurs types de production.
- En appropriation : usages identifiés et récurrents, sur un périmètre encore restreint.
- Équipé, à documenter : accès ouvert, pratiques non recensées à ce jour. Cette mention signale ce qu'il reste à relever, non une absence d'usage.

3. Tableau de synthèse :

Tableau de travail destiné à être complété après entretien avec chaque service. Les mentions « à recenser » sont les entrées à renseigner en priorité.

Service	Agent-es	Niveau	Usages recensés
Direction	Benoit Broisat	Intégré	Rédaction, analyse de documents
Secrétariat général — administration générale	Raphaëlle Mancini	Intégré	Courriers, analyse juridique, traduction, comptes rendus
Éducation artistique et culturelle	Oussama Mahdhi	Équipé — à documenter	À recenser

Service	Agent-es	Niveau	Usages recensés
Coordination pédagogique et équipe enseignante	Francesca Casu et 17 enseignant-es	En appropriation	Analyse de documents, traduction
Accueil, scolarité	Laetitia Herbette	Équipé — à documenter	À recenser
Bibliothèque	Delphine Pauletto	Équipé — à documenter	À recenser
Comptabilité et ressources humaines	Émilie Cosme	Équipé — à documenter	À recenser
Communication, événementiel, relations internationales	Émilie Chabert	Équipé — à documenter	À recenser
Technique et maintenance	Pascal Genty, Sébastien Carré	En appropriation	Recherche de ressources, appui à l'écrit administratif
Ateliers techniques — site Champfleury	Philippe Montchaud, Maxime Mercadier	En appropriation	Recherche de ressources, appui à l'écrit administratif

Il serait utile par ailleurs d'évaluer en 2026 2027 l'utilisation concrète faite par les étudiant.es par ailleurs pour mesurer l'utilisation de cet outil.

4. Points portés à la connaissance du Conseil d'administration :

Protection des données : des outils grand public, sans contrat

Les versions gratuites sont contractées à titre individuel, sous conditions générales de droit privé. L'établissement ne dispose d'aucun contrat de sous-traitance au sens de l'article 28 du RGPD, alors qu'il est responsable de traitement pour les données d'étudiant-es et d'agents. Par défaut, les échanges saisis peuvent être conservés et servir à l'amélioration des modèles selon les paramètres de chaque compte. Aucune inscription au registre des traitements n'a été effectuée à ce jour.

Régularité budgétaire : un outil de production financé sur fonds personnels

Le secrétariat général finance personnellement l'abonnement qu'il utilise pour son travail. Cette situation place une fonction support essentielle hors du budget de l'établissement.

Cette situation pourrait être régularisée par la contractualisation institutionnelle en faveur de certains cadres de direction qui utilisent l'outil IA à des fins professionnelles.

Cadre d'usage : un déploiement sans règle écrite

Il n'existe ni charte d'usage, ni liste des données interdites de saisie, ni règle de relecture humaine, ni obligation de mentionner l'usage de l'IA dans les documents produits notamment pour les comptes rendus de réunion et les analyses juridiques, où l'erreur factuelle engage l'établissement.

Il pourrait être proposé dans le cadre du plan de formation 2027 une formation dédiée à l'ensemble des salarié.es de l'EPCC.

Enjeu pédagogique : une question qui dépasse l'administration

L'ESAA forme à la création et à la conservation-restauration. L'IA générative y soulève des questions d'une autre nature que dans un service administratif : place de l'outil dans le travail plastique des étudiant·es, dans l'évaluation, dans la recherche et dans le rapport à l'authenticité des œuvres. Le Conseil scientifique et pédagogique devra se prononcer avant que des pratiques ne s'installent par défaut.

5 Actions proposées au Conseil d'administration :

Par ordre de priorité.

1. **Ouvrir une ligne budgétaire « outils d'IA ».** Mettre fin au financement personnel et arbitrer le nombre de licences professionnelles nécessaires, sur la base des usages recensés. Mettre en place une formation pour l'ensemble des salarié·es en 2027.
2. **Adopter une charte d'usage de l'IA.** Données interdites de saisie, obligation de relecture humaine, mention de l'usage dans les documents produits, responsabilité de l'agent signataire.
3. **Désigner un référent IA et données.** Un agent identifié, articulé avec le délégué à la protection des données, chargé du recensement, du conseil et de la mise à jour de la cartographie.
4. **Saisir le Conseil scientifique et pédagogique.** Pour une position de l'école sur l'IA dans l'enseignement, la création étudiante, l'évaluation et la recherche.⁷